

**Monsieur Paul ROBBRECHT**  
**Bureau d'études Greisch**  
**Robbrecht en Daem architecten**  
**Société momentanée**  
Allée des Noisetiers, 25

**B – 4031 LIEGE**

Bruxelles, le

V/Réf : AVB-4-C-0017-crms  
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1540/s.434  
Annexe : /

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Tanneurs, 57-71 / rue Vanderhaegen.  
Complexe des Archives de la Ville de Bruxelles : façade rue des Tanneurs (avant-projet).

Vous avez sollicité un avis préalable de la CRMS sur la nouvelle petite façade que vous projetez de construire rue des Tanneurs. La Commission a examiné cette proposition en sa séance du 7 mai 2008.

Le projet n'a pas plus été modifié depuis que la CRMS a effectué un certain nombre de remarques sur votre avant-projet en sa séance du 20 février 2008. Celles-ci insistaient sur l'interface peu valorisante de cette nouvelle façade pour la rue du fait qu'elle s'exprime sous la forme d'un trou occupant quasiment toute la parcelle au rez-de-chaussée et d'un plein aveugle (avec motifs en relief) pour les deux étages à rue. La CRMS a déjà eu l'occasion d'amplement expliquer son point de vue : elle estime que l'ordonnancement exceptionnel de la rue des Tanneurs et la succession d'immeubles remarquables qu'elle rassemble à cette hauteur méritent mieux que ce traitement.

Dans votre lettre du 10 avril 2008, vous revenez de manière détaillée sur les différents arguments déjà avancés dans le dossier initial, justifiant la façade aveugle comme l'expression de la fonction « la plus noble » des Archives de la Ville (la conservation), et le texte en relief qui doit caractériser cette façade comme une référence aux lettrages par lesquels certains bâtiments publics et commerces se signalaient dans la ville. Votre volonté est d'en faire une façade affiche qui reprenne, à l'échelle de la rue, le parti adopté pour le grand silo d'archives construit à l'arrière, en intérieur d'îlot. La CRMS n'émet aucune objection quant au traitement architectural que vous souhaitez donner au silo : il exprime clairement les fonctions qu'il abrite et ce type d'implantation, assez semblable à celui adopté précédemment par les magasins Waucquez, est aussi celui qui a généralement prévalu à Bruxelles lorsqu'il s'agissait de développer des fonctions industrielles dans un tissu originellement résidentiel. Dans le cas qui nous occupe, le gabarit et l'expression du silo sont emblématiques de sa fonction d'équipement public. Ce signal fort sera perceptible à échelle de la ville depuis le haut du quartier, notamment depuis la rue Saint-Ghislain, mais aussi depuis le bas du quartier, ce qui justifie parfaitement le parti architectural que vous avez adopté. La CRMS estime toutefois que cela a peu de sens de réitérer le parti monumental adopté pour la tour située en intérieur d'îlot sur une petite parcelle entre mitoyen à front de rue. L'implantation en alignement et l'échelle de la rue viennent démentir un tel exercice et l'idée de créer

un signal sur « 13% de la rue des Tanneurs » se justifie d'autant moins que la façade en question ne correspond ni à l'entrée du public ni à un raccourci attrayant et lisible pour traverser l'îlot.

La CRMS a beaucoup apprécié l'effort que vous avez consenti pour aménager, derrière les façades classées, des activités qui interagiront avec la rue car cela constituera une plus-value à la fois pour le projet et pour l'espace public. Elle ne comprend pas pourquoi le même effort ne peut être effectué pour que la nouvelle façade abrite des activités qui ne tournent pas le dos à la rue (par exemple : salle de réunion, bureaux particuliers pour des chercheurs, consultation de certains documents nécessitant un équipement particulier comme les plans de la ville, etc.). Si le rez-de-chaussée doit obligatoirement permettre un accès de déchargement, rien n'oblige à venir jusqu'en façade avec les « compactus » du premier étage et il n'est pas indispensable de prévoir un local technique sans éclairage au 2<sup>e</sup> étage côté rue (si ce n'est pour justifier une façade aveugle). La CRMS ne fait pas l'impasse sur votre proposition mais elle estime que, au vu de l'état d'avancement du projet, alors même que la question du passage en intérieur d'îlot n'est pas résolue et que des questions programmatiques sont encore en cours de discussion, il n'y a pas lieu de figer une solution à propos de laquelle elle pose des questions depuis le premier avant-projet que vous lui avez soumis. Elle espère que la nouvelle façade de la rue des Tanneurs sera l'interprète de cette bienveillance que les interventions contemporaines peuvent aussi afficher par rapport à la rue et que les Archives de la Ville auront à cœur de contribuer à la mise en valeur de cette très ancienne voirie en y développant un bâtiment accueillant en face du Palais du Vin.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. STEGEN  
Vice-Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mmes Ch. Brunko et S. Valcke), Ville de Bruxelles (M. V. Heymans).